

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	6	
Non représentés :	0	
		Séance du 22 septembre 2022
L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-deux septembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le seize septembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Adjoints au Maire.		
Annie GARNERO, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Annie MILLET, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Cyrille GEEL, Gérard PREVOT, Christiane TCHA SENG NOU,		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Renouvellement des membres de la Commission de la Proximité

Les commissions municipales prévues à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales sont composées, par le conseil municipal, parmi ses membres. La composition de ces commissions, dans les communes de plus de 1000 habitants, « doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale de façon à ce que chacune des tendances représentées en son sein ait la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour la composition des commissions notamment pour tenir compte des démissions intervenues au sein du Conseil Municipal ou des souhaits de certains élus.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE comme suit la composition de la Commission de la proximité :

Rang	Nom, prénom
1	Stéphane MICHEL
2	Mireille SAUVAYRE-GAUDIN
3	Mario HARELLE
4	Mohammed AITANE
5	Cyrille GEEL
6	Michel MUS
7	Samuel MONTGERMONT
8	Younès BOUROHI
9	Florence GUILLAUME
10	Simon BERTHE

Acte Exécutoire

Transmis le : 3.10.2022.

Publié le : 3.10.2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

(Signature)
Secrétaire de séance